

Cercle des Amateurs des Chats Sibériens

Association loi 1901

Siège social : 6 route de Tacoignières 78550 Richebourg

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 avril 2018

Le 19 avril 2018 à 20h30, les membres actifs de l'association « Cercle des Amateurs des Chats Sibériens » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, via la messagerie instantanée de l'intranet du CASib.

Présents :

- Corinne DEGORY
- Pascal DEGORY
- Cindy DIRIKS
- Larisse RODIKOVA
- Lionel ALBINET
- Anne Marie CHAMBIN
- Michèle MOREAU POULIQUEN
- Danièle ZILK
- Virginie DUJEU
- Fabien CHAMBOSSE

Pouvoirs :

- Violanta PRIME, pouvoir confié à Pascal DEGORY

Absents excusés :

- Michèle PELLEGRIN, membre démissionnaire
- Nathalie CHEURLIN
- Nicole CORRE CATELIN

L'Assemblée Générale désigne Pascal DEGORY en qualité de président de séance et Corinne DEGORY en qualité de secrétaire de séance.

Paraphes : Le président

DP

Le Secrétaire

CD



Le président ouvre la discussion, et rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Rapport moral du Président ;
- Rapport financier du Trésorier et approbation du budget ;
- Élargissement du Conseil d'Administration ;
- Pas de questions diverses proposées.

Sont donc présents ou représentés 11 membres.

Conformément à l'article 23 des statuts de notre association, aucun quorum n'est requis.

Hier, à 22h54, le CA a reçu une lettre de démission de la trésorière, Mme Michèle PELLEGRIN.
Cette démission, acceptée par le CA, se voulait immédiate.
Nous en prenons acte.

Délibération N° 2018-01 : Rapport moral

Le 20 mars 2016 à 14h00, les membres fondateurs de l'association « Cercle des Amateurs des Chats Sibériens » se sont réunis en Assemblée Générale constitutive à l'occasion de l'exposition de Semur en Auxois, Salle Saint Exupéry, avenue Hohn Grenzhausen, 21140 Semur en Auxois.

Pour mémoire, les trois membres fondateurs sont Mme Michèle PELLEGRIN demeurant à BORDEAUX, Mme Corinne DEGORY demeurant à RICHEBOURG, et Mr Pascal DEGORY demeurant à RICHEBOURG.

Les statuts de l'association, le règlement intérieur, et la charte d'élevage ont été validés lors de cette AG.

L'association a été déclarée au journal officiel le 23 avril 2016.

Le 23 juin 2016, notre demande d'affiliation au LOOF, organisme délégué par l'état pour la tenue des livres de généalogie, a été acceptée, avec période probatoire d'une année.

Le CASib comptait 11 membres fin 2016.

Fin 2017, il y avait 65 membres répartis ainsi : 38 membres actifs, 24 membres sympathisants, et 3 membres d'honneur.

Un site internet a été mis en place, ainsi qu'une page Facebook, afin de faire connaître le club aux éleveurs, mais aussi aux propriétaires. Les membres fondateurs ont par ailleurs communiqué lors des différentes expositions auxquelles ils ont participé, avec mise en place d'un mini stand d'information, et de vente de produits dérivés, destinée à recueillir des fonds pour l'organisation des spéciales d'élevage.

Paraphes : Le président



Le Secrétaire



2017 a débuté par le village des races du Paris Animal Show. Le CASib y a tenu un stand le dimanche. Ce stand a permis d'accueillir les visiteurs désireux de mieux connaître le Sibérien.

Fin février, deux sibériens ont été présentés sur le stand du LOOF, lors du salon de l'agriculture.

En mars 2017, nous avons eu le plaisir de rassembler une soixantaine de sibériens pour notre première spéciale d'élevage, à Tours, avec l'AFPL.

Les juges étaient Mr Thierry Fontaine et Mme Geneviève Paquet Franc.

Nous avons profité de cette exposition pour lancer officiellement la campagne de prélèvements pour la recherche sur le golden / sunshine chez le sibérien gérée par le Dr Marie Abitbol de l'école vétérinaire de Lyon. Aux dernières nouvelles, l'étude est en cours, et le Dr Abitbol est ravie de la participation.

En décembre 2017, nous avons organisé notre deuxième spéciale à l'occasion de l'exposition de Mortagne au Perche de l'AFR.

Quelques chats supplémentaires pour une spéciale jugée par Mme Eléonora Ruggiero, juge WCF, et Mr Steven Corneille, juge TICA et LOOF.

En 2017, quelques clubs se sont associés afin d'organiser des séances de conformité hors expos. Le CASib leur a apporté son soutien.

Un objectif majeur du CASib est de transmettre à ses membres des informations scientifiques à la portée de tous. Dans ce but, nous avons essayé de suivre l'actualité de la recherche vétérinaire, en vous proposant entre autres les dernières recherches concernant la PIF, les retranscriptions de conférences vétérinaires des écoles vétérinaires, des congrès de l'AFVAC, etc.

Le standard du sibérien en vigueur pour les expositions LOOF n'est pas tout à fait correct, en raison d'imprécisions dans la traduction. Afin de le rapprocher au maximum du premier (et seul) standard rédigé dans le pays berceau de la race, nous avons pris contact avec l'auteur de ce standard, le Dr Olga Mironova, membre de Kotofei. Elle nous a gracieusement fourni une excellente base de travail, en nous adressant le texte original en russe, ainsi que sa traduction anglaise. Ces documents seront utilisés pour proposer une correction du standard, ainsi que les différentes remarques qui ont été formulées par nos membres lors d'une consultation. Faute de temps, nous n'aurons pas remis notre proposition dans les délais requis. Cette proposition sera donc adressée au LOOF en 2019.

Le CASib, club de race affilié au LOOF, a participé avec une voix à l'assemblée générale du LOOF. L'année prochaine, nous devrions obtenir deux voix en raison du nombre de nos membres. Outre des sujets divers, nous pouvons voter pour la constitution du conseil d'administration.

Paraphes : Le président



Le Secrétaire



Sachez que vous pouvez également devenir membre du LOOF dans le collège éleveurs, à titre individuel, et participer ainsi aux assemblées générales.

Nous sommes également conviés à participer à des réunions ou tous les clubs de races peuvent venir s'exprimer. Cela a été le cas en 2017, avec comme thème le SQR et son évolution. Suite à cette réunion, nous vous avons d'ailleurs invité à vous exprimer.

Dès son origine, le CASib a également souhaité s'affilier à la FFF, branche française de la FIFé, afin de pouvoir représenter les éleveurs concernés. Notre première candidature, fin 2016, a subi l'effet dévastateur de la crise entre la FFF et le LOOF.

Malgré notre candidature officielle remise en main propre à son Président, celle-ci n'a même pas été étudiée lors de l'AG de décembre 2016, et aucune réponse officielle ne nous a été transmise.

Nous avons réitéré notre candidature pour qu'elle soit étudiée lors de l'AG de la FFF de décembre 2017, accompagnée du chèque d'adhésion de 60€.

L'encaissement du chèque début janvier nous a fait espérer, mais à ce jour, nous n'apparaissions toujours pas dans la liste des clubs de race sur la page de la FFF...

Cependant, il faut noter que des modifications statutaires retireraient aux juges leur voix en AG, causant ainsi le départ de certains de leurs meilleurs représentants. Si les clubs de races venaient à ne plus disposer de voix en AG, nous ne réitérerons plus l'adhésion...

Notre site internet...

Nous vous rappelons qu'une page est consacrée à chaque chatterie membre.

Sur celle-ci, vous pouvez présenter votre élevage, proposer un diaporama avec vos photos, ou tout autre chose que vous souhaiteriez mentionner. Nous vous adresserons un mailing pour vous présenter les possibilités.

Votre page est accessible en cliquant sur l'icône de votre chatterie, présente sur la carte des chatteries membres.

Donc, vérifiez vos informations, et envoyez-nous des photos !

Lorsque vous avez des chatons, nous vous proposons de publier une annonce sur la page dédiée du site. Le CASib reçoit régulièrement des demandes d'informations sur les élevages, les chatons, les adultes à replacer...

Le site propose aussi de découvrir les témoignages des juges et des propriétaires : les juges nous racontent leur première rencontre avec le sibérien, et les propriétaires nous expliquent pourquoi ils l'ont choisi, et leur nouvelle vie avec lui. N'hésitez pas à proposer à vos adoptants d'y participer.

Paraphes : Le président



Le Secrétaire



Malheureusement, nous avons eu aussi à gérer des signalements d'acheteurs, fondés ou pas...

Facebook est un excellent outil de démolition. Les informations ne sont que rarement vérifiées, et des dénonciations calomnieuses peuvent apparaître très rapidement, et être trop facilement relayées.

Certaines dénonciations ont été analysées par le CASib, qui n'a aucun pouvoir en ce sens, rappelons-le ! Ce travail a été effectué à la demande des éleveurs concernés.

Nous avons tenté de jouer le rôle de « médiateur », avec plus ou moins de succès. Cette expérience nous pousse à préparer un petit recueil de conseils pour les futurs acheteurs.

Il faut noter que depuis février 2018 un médiateur a été nommé pour notre secteur d'activité, et que nous sommes censés être tous affilié à un médiateur. Le CASib pourra conseiller les acheteurs ou les éleveurs, mais il ne traitera plus ce genre de dossiers. En cas de litige, l'éleveur et l'acheteur doivent essayer de trouver un règlement amiable. Ensuite, en l'absence d'arrangement amiable, l'acheteur devra s'adresser au médiateur qui le conseillera.

En tant qu'éleveur, restez vigilants, ne vous faites pas piéger en relayant des informations fausses ou partielles...

Enfin, le CASib est intermédiaire entre les éleveurs et propriétaires de chats et le LOOF.

Le club de race Sibérien est le passage obligé pour réaliser vos certificats de conformité. L'examen de conformité, charge supplémentaire pour les clubs organisateurs, peut être payant ou gratuit. L'édition du certificat est, elle, obligatoirement payante, et les 10€ sont versés au club de race. C'est une source de revenu pour le club, afin de lui permettre de réaliser son objectif de promotion de la race (organisation de spéciale, achat de matériel, publications, dotations de spéciales, etc.)

En 2016, nous avons fait valider 11 certificats de conformité.

En 2017, leur nombre s'est porté à 39.

Selon le même principe, le LOOF délègue aux clubs organisateurs et aux clubs de race l'édition des diplômes de titres de champions. Après avoir reçu et contrôlé vos demandes (il faut attendre la validation des expositions par le LOOF, ce qui peut prendre plusieurs jours si le club organisateur tarde à remettre son rapport...) nous éditons le diplôme et l'envoyons au LOOF qui le contrôle et l'enregistre dans sa base de données. C'est à cet instant que le titre est officiellement reconnu !

En 2016, 8 diplômes ont été réalisés.

En 2017, leur nombre s'est porté à 47.

En vous remerciant d'avoir suivi ce rapport moral d'activité, je vous demande de bien vouloir voter.

Le rapport moral est accepté avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

La délibération N° 2018-01 est adoptée à l'unanimité.

Paraphes : Le président



Le Secrétaire



Je vais maintenant vous présenter le bilan financier, ainsi que le budget prévisionnel 2018.

Délibération N° 2018-02 : Rapport financier et budget 2018

Compte de résultats

	Exercice 2016-17
Comptes de charges (dépenses)	2 210,11 €
Transports et déplacements	0,00 €
Services	409,17 €
Adhésions fédérations	120,00 €
Frais postaux	65,87 €
Frais administratifs	0,00 €
Frais bancaires	62,59 €
Communication	115,66 €
Assurances	45,05 €
Achats	1 800,94 €
Dotations spéciales et expositions	550,12 €
Fournitures et matériel de bureau	415,25 €
Logiciels	24,36 €
Frais de réceptions	330,58 €
Matières premières	480,63 €
Résultat (excédent)	577,89 €
Comptes de produits (revenus)	2 788,00 €
Cotisations des adhérents	1 325,00 €
Subventions	0,00 €
Subvention municipale	0,00 €
Subventions LOOF	0,00 €
Subventions autres	0,00 €
Dons et legs	0,00 €
Services aux adhérents	948,00 €
Certificats de conformité	500,00 €
Diplômes de Champion	448,00 €
Autres	0,00 €
Ventes boutique du CASib	515,00 €
Résultat (déficit)	

Bilan au 31/12/2017

Passif		Actif	
Capitaux	577,89 €	Immobilisations	0,00 €
Subventions	0,00 €	Stocks	0,00 €
Résultat	577,89 €	Comptes financiers	487,89 €
Crédits bancaires	0,00 €	Banque	209,84 €
Dettes fournisseurs	0,00 €	Epargne	0,00 €
Banque (découvert)	0,00 €	Caisse	278,05 €
Produit constaté d'avance	30,00 €	Charges constatées d'avances	0,00 €
		Créances	120,00 €
	Total 607,89 €		Total 607,89 €

Paraphes : Le président

DP

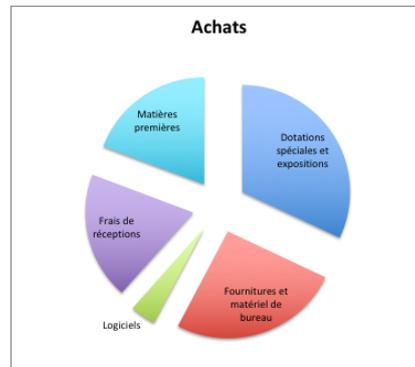
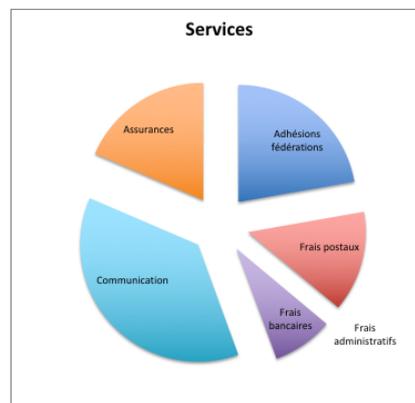
Le Secrétaire

BD



Budget prévisionnel 2018

Comptes de charges (dépenses) 2 100,00 €	
Transports et déplacements	0,00 €
Services	540,00 €
Adhésions fédérations	120,00 €
Frais postaux	75,00 €
Frais administratifs	0,00 €
Frais bancaires	45,00 €
Communication	200,00 €
Assurances	100,00 €
Achats	1 560,00 €
Dotations spéciales et expositions	500,00 €
Fournitures et matériel de bureau	400,00 €
Logiciels	60,00 €
Frais de réceptions	300,00 €
Matières premières	300,00 €
Comptes de produits (revenus) 2 100,00 €	
Cotisations des adhérents	1 000,00 €
Subventions	350,00 €
Subvention municipale	0,00 €
Subventions LOOF	350,00 €
Subventions autres	0,00 €
Dons et legs	0,00 €
Services aux adhérents	750,00 €
Certificats de conformité	400,00 €
Diplômes de Champion	350,00 €
Autres	0,00 €
Ventes boutique du CASib	0,00 €



Le bilan financier est accepté avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Nous vous remercions.

La délibération N° 2018-02 est adoptée à l'unanimité.

Paraphes : Le président

DP

Le Secrétaire

BD



Délibération N° 2018-03 : Élargissement du Conseil d'Administration

Troisième point à l'ordre du jour : élection d'un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Le CA actuel était composé de 3 membres, et il souhaite en accueillir de nouveaux. Un appel à candidature a été effectué.

Une candidature a été reçue, mais elle ne répond pas au critère d'ancienneté demandé. Néanmoins, le Bureau a été consulté et a accepté à l'unanimité une dérogation à ces critères, rendant la candidature recevable.

Nous vous demandons donc de voter pour ou contre la candidature de Mr Fabien Chambosse (membre depuis le 5 janvier 2017) à un poste dans le Conseil d'administration.

Nous avons reçu 11 réponses : pour 11, contre 0, abstentions 0.

Nous avons le plaisir d'accueillir Mr Fabien Chambosse au sein du conseil d'administration du CASib, nous lui souhaitons la bienvenue !

Une réunion du CA sera prochainement planifiée, afin de procéder à l'élection des membres du Bureau.

La délibération N° 2018-03 est adoptée à l'unanimité.

Nous n'avons pas reçu de demandes de questions diverses, l'Assemblée générale est donc déclarée close à 21h40.

Merci de votre participation !

Fait à Richebourg, le 19 avril 2018,

Signatures

Le Président, M DEGORY Pascal



Le Secrétaire, Mme DEGORY Corinne



Paraphes : Le président



Le Secrétaire

